

2026/15

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 041-214102352-20260430-2026014-AR

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés

Arrêté N°0014/2026

Objet : Arrêté de police de circulation pour essais Rallye team FJ Blois

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1

Considérant que le Rallye Team FJ Blois prévoit l'organisation des essais sur la voie communale 3 dite de Beaufray à Maladrie en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau » et sur la voie communale 4 dite du gravier au cinq chemins au niveau du lieu-dit « Lalliau » le mercredi 06 mai 2026 de 9h00 à 16h30 sur des routes communales pouvant entraîner un accident,

Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,

Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRETE

Article 1 : La circulation est interdite mercredi 6 mai 2026 de 9h00 à 16h30 aux véhicules de tout type sur les routes suivantes :

- ➔ Voie Communale 3 (de Beaufray à la Maladrie) en partant du lieu-dit « Beaufray » jusqu'au lieu-dit « Lalliau »
- ➔ Voie Communale 4 (route du Gravier aux 5 chemins) au niveau du lieu-dit « Lalliau »

Article 2 : Le stationnement sera également interdit sur ces voies communales.

Article 3 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces essais sera mise en place par les organisateurs du Rallye Team FJ Blois.

Article 4 :

- Monsieur le Major de Gendarmerie de PEZOU est chargée de l'exécution du présent arrêté.
- Aux organisateurs du Rallye Team FJ Blois

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 30 avril 2026

certifié exécutoire compte tenu

de la réception en Préfecture

le 30.04.2026

Et de la publication, le 30.04.2026

Le Maire,

Thierry WERBREGUE



Le Maire,

Thierry WERBREGUE

